



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44041</b>	De <b>Mme Sophie Rohfritsch</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> > audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> > radio	<b>Analyse</b> > radios associatives. financement. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>03/12/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/02/2014</b> page : <b>1558</b>		

### Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des radios locales associatives quant au montant des financements qui leur sont alloués *via* le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). En effet, ce fonds qui a été instauré afin d'assurer l'existence de radios non commerciales, voit son montant bloqué depuis 2010 alors même que le nombre de radios éligible ne cesse de croître. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'il semble qu'un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013 soit aussi prévu. Ces radios associatives soulignent que depuis trente ans, elles ont participé à l'essor économique et culturel des territoires. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.